

lundi 23 juin 1997

Communiqué de Philippe SANMARCO

Les magistrats lyonnais ont rendu de sévères jugements au sujet du financement des activités politiques du Parti Socialiste en 1988 et 1989 à Marseille et ailleurs.

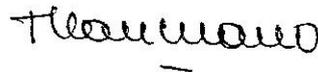
J'ai combattu sans relâche contre les accusations portées contre moi au cours d'une instruction judiciaire commencée il y a plus de 8 ans.

J'affirme une dernière fois qu'il est injuste, alors que le Tribunal reconnaît dans son jugement qu'il n'y a pas d'enrichissement personnel, d'avoir à assumer individuellement les conséquences du vide juridique qui existait avant 1990 en matière de financement des activités politiques.

Néanmoins, par respect pour la Justice et parce que je ne souhaite pas entretenir plus longtemps une polémique inutile, je ne ferai pas appel de ce jugement.

J'entends ainsi me libérer de tout contentieux juridique de manière à pouvoir reprendre le plus vite possible le plein exercice de mes activités politiques.

A mes concitoyens marseillais, je dis qu'ils peuvent compter sur moi.



Philippe SANMARCO
Député Honoraire des Bouches-du-Rhône
Conseiller Municipal de Marseille